



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 octobre 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Est absente :**

Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
-------------------------	---------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 5 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

## **ORDRE DU JOUR**

### **000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

### **100 Administration générale**

- 1.1 Acception des salaires et remises pour septembre 2016
- 1.2 Acceptation des déboursés pour septembre 2016 (Journal 370 à 373)
- 1.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Formation l'ABC du guide de l'employeur
- 1.4 Projet de règlement 2016-043 – Sanctions et recours
- 1.5 Activité pour employés
- 1.6 Dépôt du rôle d'évaluation 2017
- 1.7 Prêt temporaire TECQ
- 1.8 Aide-mémoire – Projets de la municipalité de Blue Sea
- 1.9 Xérox – Contrat de louage
- 1.10 CHGA – Chroniques historiques Forfait clé en main
- 1.11 Ressources humaines – Employé 61-05 - Diplôme



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 1.12 Marge de crédit – Projet réfection tour – Association du parc régional du mont Morissette
- 1.13 CHGA – Proposition publicitaire Clé en main 2017

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Soumissions Plan d'intervention et inspection de prévention incendie
- 2.2 Aréo-Feu – Soumission pour tuyau d'aspiration (bornes sèches) et vêtements
- 2.3 Tournoi de pêche des Pompiers

## **300 Transport**

- 3.1 Déneigement des endroits (prix) vs en régie – Carrière Clément Tremblay et employés municipaux
- 3.2 Travaux TECQ
- 3.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
- 3.4 Ville de Gracefield – Demande d'appui réduction limite de vitesse
- 3.5 Coupe de l'arbre à la halte routière
- 3.6 Travaux chemin Dénommé
- 3.7 Demande de réduction de vitesse rue Principale et chemin d'Orlo

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Association du lac des Îles pour l'environnement - Remerciements
- 4.2 ABV des 7 – Suivi forum lavage de bateaux

## **500 Santé et Bien-être**

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Module Accès Cité – Qualité des services - Soumission
- 6.2 Entretien – Tour mont Morissette
- 6.3 Ministère des Transports – Bacs à fleurs sur le pont
- 6.4 Fleurons du Québec – Invitation à la grande soirée dévoilement 2016
- 6.5 Parcelle de lots à transférer aux propriétaires - rénovation cadastrale
- 6.6 Demande de dérogation mineure 2016-026

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Planification stratégique en loisir, sport, plein air et activité physique
- 7.2 Pique-nique Mont Morissette et Journées de la Culture
- 7.3 Isolant presbytère
- 7.4 Tourisme Outaouais – Invitation présentation campagne hiver 2017

## **800 Correspondance**

- 8.1 Livraison Maniwaki
- 8.2 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Nouveaux outils de communication

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**



## **1100 Fermeture de la séance**

**2016-10-223**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 octobre 2016 soit ouverte à 19 h02 devant environ 5 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2016-10-224**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-10-225**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-026**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 120, chemin d'Orlo, numéro de matricule# 4018-01-9003 dans la zone V-113, numéro de lot rénové: 4989668;

ATTENDU QUE la galerie projetée du chalet sera construite dans la marge de recul avant de 12 mètres de l'emprise du chemin d'Orlo;

ATTENDU QUE les usages et constructions dans la marge avant prévoient 2 mètres d'empiètement selon l'article 7.1 du règlement de zonage No 93-03-15 B;

ATTENDU QUE 1,05 mètre d'empiètement supplémentaire dans la marge de recul avant ne porte aucunement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans l'édition du 15 septembre 2016 du journal local « La Gatineau »;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu:

QUE la demande de dérogation mineure no. 2016-026 soit acceptée telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme en considérant le plan # 16M-225 minute 8060 accompagnant une demande de dérogation mineure préparé par l'arpenteur-géomètre M. Ghislain Auclair, documents qui furent présentés lors de la réunion du CCU du 12 septembre 2016;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE la marge de recul avant de la galerie du bâtiment principal faisant l'objet de la demande, soit établie à 9,37 mètres de la limite de propriété avant, soit une dérogation de 1,05 mètre.

**ADOPTÉE**

**2016-10-226**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-10-227**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 35 à 39 de septembre 2016 et qui totalisent un montant de 32 650,62\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 17 596,65\$ pour les salaires versés en septembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 366,92\$ pour le mois de septembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 018,66\$ pour le mois de septembre 2016 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2016-10-228**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de septembre 2016 qui totalisent un montant de 460 165,88\$ sur le journal des déboursés nos 370 à 373 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2016-10-229**

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC-FORMATION L'ABC DU GUIDE DE L'EMPLOYEUR**

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation intitulé *L'ABC du guide de l'employeur* qui se tiendra à Gatineau le 6 octobre 2016 au coût de 295\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



QUE ce Conseil accepte la participation du directeur général à la formation *L'ABC du guide de l'employeur* qui se tiendra à Gatineau le 6 octobre 2016 au coût de 295\$.

**ADOPTÉE**

---

NOTE: Premier projet de règlement 2016-043 sanctions et recours-Remis à la séance du 7 novembre 2016

---

**2016-10-230**

**ACTIVITÉ POUR EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les employés municipaux organisent une activité pour eux qui s'avère un outil efficace de motivation et crée des liens entre eux;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prévue pour le jeudi 6 octobre dès 10h30 qui consiste en un tournoi de pêche et un BBQ;

CONSIDÉRANT QUE les employés veulent aussi profiter de cette occasion pour célébrer les 30 ans de services de l'employé Nelson Gauthier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la tenue de l'activité pour les employés qui se tiendra le 6 octobre prochain à partir de 10h30;

QU' une affiche informant la fermeture du bureau soit installée dans l'entrée du centre municipal;

QU' une lettre de remerciements soit remise à M. Nelson Gauthier pour ses 30 ans de loyaux services au sein de la municipalité;

QUE le temps des employés soit pris à même leur banque de temps.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt du rôle d'évaluation 2017 (159 586 700\$ imposable comparativement à 158 419 600\$ en 2016)

---

**2016-10-231**

**PRÊT (MARGE DE CRÉDIT #2) POUR TECQ**

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés au 30 septembre 2016 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) seront remboursés seulement à la fin mars de l'année suivante et ce, pour toute la durée du programme 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE nous devons payer les entrepreneurs pour les travaux réalisés en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de Gracefield nous offre la possibilité d'obtenir un prêt (marge de crédit #2) au montant de 579 007\$;



- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu;
- QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;
- QUE ce Conseil demande à la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield, un prêt (marge de crédit #2) qui permettra d'acquitter les comptes relatifs aux travaux réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour un montant de 579 007\$ indiqué dans la lettre de confirmation du MAMOT;
- QUE le maire, Laurent Fortin, et/ou, la direction générale, soient autorisés à signer toute documentation en lien avec cette demande.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt de l'aide-mémoire par le directeur général quant aux projets en cours ou à venir

---

**2016-10-232**

**XÉROX – CONTRAT DE LOUAGE**

- CONSIDÉRANT QUE le contrat de louage de Xerox Canada LTD, pour le produit 75HIOT et, selon la résolution 2011-11-292, prendra fin le 23 novembre 2016;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de Xerox, afin d'envisager la mise à niveau de ce produit afin de nous assurer un maximum d'efficacité;
- CONSIDÉRANT QUE ces équipements ont environ une durée de vie de cinq (5) ans;
- CONSIDÉRANT QUE le coût trimestriel pour la situation actuelle s'élève à 708.09\$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE Xerox a soumis une proposition pour un nouvel équipement plus performant, le Work Centre 7845i Tandem qui comporte une économie de 102.99\$ trimestriellement dont le montant s'élève à 605.09\$;
- CONSIDÉRANT QUE cette proposition inclut les consommables Xerox, aide par téléphone et maintenance de l'équipe sur site ainsi que la formation du nouveau système;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la proposition de Xérox pour la location du Système multifonction couleur WordCentre 7845i au coût de 605.09\$ par trimestre plus les taxes applicables;
- QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : CHGA – chroniques historiques forfait clé en main – remis à la séance du 7 novembre 2016

---



**2016-10-233**

**RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉ 61-05 - DIPLÔME**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-05 a, le 24 septembre 2016, reçu son Baccalauréat en écologie ainsi que son diplôme en Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en stage coopératif i – Cheminement en sciences de l'Université de Sherbrooke;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre de félicitations à l'employé 61-05 pour cet accomplissement.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : marge de crédit pour projet de réfection de la tour du mont Morissette remis à la séance du 7 novembre 2016

NOTE : CHGA – Proposition publicitaire clé en main – remis à la séance du 7 novembre 2016

---

**2016-10-234**

**SOUSSION PLAN D'INTERVENTION ET INSPECTION DE PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a demandé deux propositions de services professionnels pour le Plan d'intervention incendie et Inspection de prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE les propositions obtenues sont :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
PSM Gestion de risques	1 000\$ plus les taxes applicables
Formarisk	1 410\$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne les services professionnels pour le Plan d'intervention incendie et Inspection de prévention incendie de PSM Gestion de risques au montant de 1 000\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**2016-10-235**

**ARÉO-FEU – SOUSSION POUR TUYAU D'ASPIRATION (BORNES SÈCHES) ET VÊTEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a reçu une soumission par Aréo-Feu pour un tuyau d'aspiration pour les bornes sèches ainsi que des vêtements pour les pompiers au coût de 1 044.31 plus les taxes applicables et que ces équipements étaient prévus aux prévisions budgétaires 2016;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE ce Conseil fasse l'achat d'un tuyau d'aspiration pour les bornes sèches ainsi que des vêtements pour les pompiers au coût de 1 044.31\$ plus les taxes applicables auprès d'Aréo-Feu.

**ADOPTÉE**

**2016-10-236**

**TOURNOI DE PÊCHE DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2017 du tournoi de pêche hivernale des pompiers sera le dixième anniversaire du tournoi et aura lieu le samedi 4 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE pour cette 10<sup>ième</sup> édition, le service d'incendie organise le tirage d'un VTT Artic Cat Alterra 400;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire Hors-Bord Lafontaine de Gracefield, pour l'occasion, offre le VTT au coût de 5 800,00\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire demande un cautionnement pour le montant de 5800,00\$ incluant les taxes afin de garantir le prix;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie demande à la municipalité d'assumer le cautionnement de 5 800,00\$ qui sera remboursé suite à la vente des billets, et la remise du prix le 4 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les billets seront offerts au montant de 10\$/participation, et que 580 billets devront être vendus afin de permettre au SSI de rembourser le coût du VTT;

CONSIDÉRANT QUE les profits générés par la vente de billets additionnels seront utilisés pour l'achat d'un VTT pour le Service de recherche et sauvetage Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le cautionnement de 5800,00\$ requis par le concessionnaire pour l'achat du VTT;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document en lien avec cette transaction.

**ADOPTÉE**

**2016-10-237**

**DÉNEIGEMENT DES ENDROITS VS EN RÉGIE – CARRIÈRE CLÉMENT TREMBLAY & FILS**

CONSIDÉRANT QUE les activités de déneigement exécutées en régie doivent être réorganisées afin qu'elles soient opérantes et réalisées à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités de déneigement ne requiert nullement une semaine normale de travail;

CONSIDÉRANT QUE les activités de déneigement consiste les endroits suivants : trottoirs, points d'eau, la génératrice d'urgence ainsi que la patinoire et de son arrosage intense surtout en début de saison;





CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-005 a été embauché pour une période de 26 semaines se terminant le 4 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers en urbanisme doivent être traités pendant la saison hivernale et ne requièrent pas 37.5 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 61-005 pourrait être responsable, en plus des dossiers en urbanisme, de l'arrosage et du déneigement de la patinoire, des trottoirs et des entrées des bâtiments municipaux; ce qui assurerait une semaine normale de travail;

CONSIDÉRANT QUE les autres endroits à déneiger qui étaient normalement exécutés par l'employé 32-003, pourraient être réalisés par l'entrepreneur du déneigement des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur des chemins d'hiver, Carrière Clément Tremblay & fils a soumis un prix pour ces ajouts à son contrat et s'élève à 11 500\$ plus les taxes applicables, annuellement, le tout sujet à une indexation de 1,5% pour les années subséquentes et restantes du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Michael Simard et résolu à l'unanimité :

QUE ce Conseil maintienne l'employé 61-005 en poste pour la saison hivernale 2016-2017 à titre de responsable de l'arrosage et du déneigement de la patinoire, des trottoirs et des entrées des bâtiments municipaux et ce, en plus des tâches en urbanisme;

QUE l'employé 32-003 soit retiré de ses fonctions de déneigement et de l'arrosage de la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017 et que dès la première chute de neige importante, qu'il soit mis à pied temporairement et ce, jusqu'à ce que les travaux de voirie reprennent au printemps 2017;

QUE ce Conseil retienne les services de Carrière Clément Tremblay & fils pour les ajouts au contrat de déneigement pour un montant additionnel 11 500\$ aux endroits suivants :

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| ✓Chemin Pacifique              | ✓Chemin de la Gare                            |
| ✓Chemin du Cimetière           | ✓Stationnement centre municipal et caserne    |
| ✓Stationnement mont Morissette | ✓Stationnement centre récréatif Lac-Long      |
| ✓Quai public                   | ✓Stationnement ch. De la Gare (parc linéaire) |
| ✓Stationnement église          | ✓accès des lacs :                             |
|                                | - Long  |
|                                | - Morissette                                  |
|                                | - Blue Sea                                    |
|                                | - Lac-des-Îles @ 543 ch. Lac-Long             |

**ADOPTÉE**

**2016-10-238**  
**TRAVAUX TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**2016-10-239**

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Blue Sea a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Blue Sea désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Blue Sea autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL;



QUE le maire et/ou la direction générale soit autorisé à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Ville de Gracefield – demande d’appui réduction de vitesse  
Le Conseil demande à ce qu’un accusé de réception soit envoyé à la Ville de Gracefield expliquant que même si la zone visée est à proximité de notre municipalité, nous croyons qu’utiliser les services déjà en place, comme demander périodiquement une surveillance policière accrue, permettrait de cibler les contrevenants plus efficacement sans pénaliser les usagers respectueux des limites établies.

---

**2016-10-240**

**TRAVAUX CHEMIN DÉNOMMÉ – PAARRM**

CONSIDÉRANT QUE pour 2016, la programmation en lien avec le programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) prévoit des travaux de mise aux normes du chemin Dénommé afin de verbaliser le dernier tronçon du chemin;

CONSIDÉRANT QUE pour appliquer la subvention, la municipalité doit être propriétaire du chemin/terrain sur lequel les travaux seront réalisés;

CONSIDÉRANT QUE suite à une modification du service d’évaluation de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, pour immeuble indûment omis, le tronçon sur lequel les travaux sont prévus, est retourné propriété de Madame Michelle Tremblay Dénommé et est connu comme les lots 4 991 249 et 4 991 251 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU’ un transfert en faveur de la municipalité doit être fait afin de pouvoir appliquer la subvention et ultimement verbaliser le dernier tronçon du chemin Dénommé pour la prise en charge par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’article 72 de la Loi sur les compétences municipales va comme suit :

*« Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit:*

*1° la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d’un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;*

*2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;*

*3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant:*

*a) le texte intégral du présent article;*

*b) une description sommaire de la voie concernée;*

*c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.*



*La deuxième publication doit être faite après le soixantième et au plus tard le 90e jour qui suit la première.*

*Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.*

*La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.*

*Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.*

***La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.***

*2005, c. 6, a. 72; 2006, c. 60, a. 61; 2011, c. 11, a. 9. »;*

CONSIDÉRANT QUE des taxes ont été perçues sur le chemin et que la municipalité ne peut se prévaloir de l'article 72;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions au bureau municipal avec Madame Michelle Tremblay-Dénomme, elle désire remettre le chemin à la municipalité pour que cette dernière le prenne en charge;

CONSIDÉRANT QUE comme des taxes furent perçues, nous devons procéder par transfert de propriété devant un notaire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service pour le transfert notarié, en faveur de la municipalité, de la part des notaires M<sup>e</sup> Nathalie Piché et M<sup>e</sup> Odile Huot au montant de 1027,31\$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre de transfert proposé par les notaires M<sup>e</sup> Nathalie Piché et M<sup>e</sup> Odile Huot au montant de 1027,31\$ plus taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Association du lac des Îles pour l'environnement – Remerciements présence du maire et du directeur du service incendie lors de l'assemblée générale annuelle

NOTE : ABV des 7 – Suivi forum lavage de bateaux



- NOTE : Module Accès Cité – Qualité des services remis à la séance du 7 novembre 2016
- NOTE : Programme d’entretien préventif pour la tour du Mont Morissette – Génibois inc. doit nous remettre le programme sous peu afin d’effectuer les interventions et préparatifs nécessaires en prévision de la saison hivernale
- NOTE : Ministère du transport – Recommandation de retirer les bacs à fleurs sur le pont Avitus pour la sécurité des usagers
- NOTE : Fleurons du Québec – Invitation à la Grande soirée de dévoilement 2016

---

**2016-10-241**

**PARCELLE DE LOTS À TRANSFÉRER AUX PROPRIÉTAIRES – RÉNOVATION CADASTRALE**

- CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, deux lots représentés sur le cadastre originaire de 1912, furent remis à la municipalité car c’était les instructions et exigences du Service d’intégrité cadastrale du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE ces deux lots sont en fait des chemins qui auraient existés au début du siècle et qu’aujourd’hui il n’existe aucune évidence physique de ces dit chemins;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la notaire M<sup>e</sup> Nathalie Piché pour le transfert en faveur des propriétaires respectifs de ces lots, mais M<sup>e</sup> Piché requiert que les lots soient subdivisés;
- CONSIDÉRANT QUE ces lots ont un # de cadastre unique, mais afin de pouvoir remettre à chacun des propriétaires concernés la partie qui leur revient, donc adjacente à leur lot existant, ces lots doivent faire l’objet d’une subdivision comme suit :

<b>Lot à transférer :</b>	<b>En faveur de :</b>
# 4 990 746	1- Serge Lavergne (ajouter à 4990 740 et 5 548 676) 2- Serge Lavergne (ajouter à 5 548 678 et 5 548 680)
# 4 991 274	1- André St-Jacques (ajouter à 4 989 081 et 4 989 085) 2- Émilien Fortin (ajouter à 4 989 082)

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la firme AGR.SAT de Maniwaki pour les subdivisions au coût de 900\$ par dossier plus 185\$ de frais d’enregistrement à Québec par dossier, montants auxquels s’ajoutent les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

- QUE ce conseil accepte la soumission de AGR.SAT pour subdiviser les lots et procéder à l’enregistrement auprès du Service de Cadastre du Québec afin de



remettre à chaque propriétaire, la parcelle ainsi créée adjacente à leur propriété;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Planification stratégique 2017-2020 en loisir, sport, plein air et activité physique – 18 septembre à 10h au centre municipal de Blue Sea

NOTE : Publicité pour le pique-nique annuel du mont Morissette ainsi que des Journées de la culture au presbytère - Lettre de remerciement aux deux organismes qui ont organisé, soient les amis du presbytère et l'association du Mont Morissette

---

**2016-10-242**  
**ISOLANT PRESBYTÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'isolation déficiente au grenier du presbytère génère des dépenses importantes en frais d'huile de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE le grenier du presbytère est présentement isolé avec de la sciure de bois et devrait être isolé de façon efficace avant la venue de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de Gracefield a soumis des prix, soit :

Superficie: 900 p<sup>2</sup>

Produit	Quantité	prix	Sous-total	TPS	TVQ	Total
Laine isolante R20	8 sacs	54.49 \$	435.92 \$	21.80 \$	43.48 \$	501.20 \$
Laine isolante R31	14 sacs	43.99 \$	615.86 \$	30.79 \$	61.43 \$	708.08 \$
Laine à souffler	10 sacs	26.00 \$	260.00 \$	13.00 \$	25.94 \$	298.94 \$

***Pour la laine à souffler, la Coop laisse l'équipement pour souffler gratuitement sauf qu'il faut donner un dépôt de 1200\$ qui est remis lors du retour de l'équipement***

CONSIDÉRANT QU' un montant de 2 500\$ avait été prévu aux prévisions budgétaires 2016 pour l'entretien du presbytère et que 2 072\$ est disponible en date d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse l'achat de 8 sacs de laine isolante R20 au coût de 453,92\$ plus les taxes applicables pour isoler le plafond/grenier du Presbytère.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 
- NOTE : Tourisme Outaouais – invitation présentation campagne hiver 2017 – reporté à la séance du 7 novembre 2016
- NOTE : Dépôt du rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2016
- NOTE : Livraison Maniwaki – Informations quant à la cessation de ses opérations à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016
- NOTE : MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Nouveaux outils de communication
- 

Période de questions de 20h17 à 20h20

**2016-10-243**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 octobre 2016 soit close à 20h20.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2016.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier